Accuse de reception en pretecture 078-217803568-20240327-2024-011-DE Date de télétransmission : 29/03/2024 Date de réception préfecture : 29/03/20/24

Arrondissement de RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de MAGNY-LES-HAMEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024-011

Date de convocation
19 MARS 2024

Date d'affichage de convocation
19 MARS 2024

Nombre de conseillers

En exercice: 29

Présents: 22

Votants: 26

L'An, Deux Mille Vingt-Quatre

Le 27 mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Tristan JACQUES,

Roberto DRAPRON, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD,

Raymond BESCO, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Charles RENARD, Nicolas LARGESSE, Etienne DERVYN, Thérèse MALEM,

Anne DEUDON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Laurence RENARD à Charles RENARD

Emilie STELLA à Yolande GROBON Eliane GOLLIOT à Chrystèle GUILLARD Salem LABRAG à Nicolas LARGESSE

Isabelle SALOME à Fabienne BELLIN-WEILL

Absents:

Caroline LIGNOUX Stéphane BOUCHARD

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

Le Conseil Municipal,

27 MARS 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-14, L.2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Objet:

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Compte administratif 2023

VU le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable assignataire,

VU l'avis de la Commission Finances qui s'est réunie le 18 mars 2024,

Le Maire se retire au moment du vote et Mme Frédérique DULAC prend la présidence de la séance,

Accusé de réception en préfecture 078-217803558-20240327-2024-011-DE Date de télétransmission : 29/03/2024 Date de réception préfecture : 29/03/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Article 1: APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2023,

- Article 2 : ARRÊTE les résultats définitifs tels que ci-dessous :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | RESTES A REALISER |
|---|-----------------|----------------|-------------------|
| RECETTES exercice 2023 | 14 720 890,73 € | 4 216 826,19 € | 1 139 116,15 € |
| DEPENSES exercice 2023 | 13 722 298,03 € | 5 140 030,57 € | 1 935 275,60 € |
| RESULTAT EXERCICE | 998 592,70 € | -923 204,38 € | -796 159,45 € |
| EXCEDENT/DEFICIT cumulé précédent BP ou BS 2022 | 4 457 339,71 € | 789 441,14 € | |
| RESULTAT DE CLOTURE | 5 455 932,41 € | -133 763,24 € | |

Soit un solde global à 5 322 169,17 €

- Article 3: DIT qu'il a lieu de prévoir une affectation comme suit au Budget Primitif 2024, compte-tenu du résultat déficitaire des restes à réaliser :

Investissement Dépenses

Article 001 – Résultat d'investissement reporté 133 763,24 €

Investissement Recettes

Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 929 922,69 €

Fonctionnement Recettes

Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté 4 526 009,72 €

Cette délibération est adoptée par :

- 26 voix « Pour »:

(Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Eliane GOLLIOT, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD,Raymond BESCO, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT,Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Charles RENARD, Nicolas LARGESSE, Isabelle SALOME, Etienne DERVYN, Thérèse MALEM, Anne DEUDON)

- 1 Non votant : Bertrand HOUILLON s'est retiré au moment du vote.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : 2 9 MARS 2024

Certifiée exécutoire le : 7 9 MARS 2024

Le Maire Le Secrétaire de Séance

B. HOUILLON

F. DULAC